	<b>PROCES-VERBAL</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 20 NOVEMBRE 2023 à 20h00</b>	Page 1 / 7

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 13 novembre 2023, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. **GODOY** Maire

M. **LALOUETTE** – Mme **HENRY** – M. **DESBLACHES** – Mme **BERTAULT** – M. **PELOYE** Adjoints au Maire

Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – MM. **FREJOUX** – **WERKMEISTER** – Mme **POUPARD** – M. **MARTIN** –

Mme **MAUGUIN** – M. **AVICE** – Mme **LOIRAT** – MM. **CHARRIER** – **SORAIS** – Mme **MAZELLA** –  
Conseillers

#### **EXCUSÉ**

M. **GRENIER**

**Secrétaire de séance : M. Hugues PELOYE**

**Procès-verbal du 09/10/2023 : Approbation à l'unanimité.**

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2023.10.17/51 : Convention de mise à disposition d'une cellule n°12 en faveur de La Générale des Mômes à compter du 23 octobre 2023, à titre gratuit.

2023.11.06/52 : Déclaration sans suite de la consultation relative à la fourniture et installation de clôtures et portails au stade Marcel Vignaud à Avoine.

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

- Intercommunalité – Désignation d'un délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale

#### **Retrait à l'ordre du jour :**

- Culture - Convention

#### **M. **GODOY** aborde l'ordre du jour :**

- **Intercommunalité**
  - **Désignation d'un délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale (SPL)**

**Intervenant : Didier **GODOY****

Par délibération n°2022/199 du 9 juin 2022, la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire a approuvé la création d'une Société Publique Locale (SPL) et les communes membres ont validé leur adhésion au sein de leur conseil municipal.

La SPL est administrée par un Conseil d'administration de 9 membres.

Les collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe, dans le cadre du Conseil d'Administration, doivent alors se regrouper en Assemblée spéciale pour désigner un (ou des) mandataire(s) commun(s).

Le ou les représentants communs de l'Assemblée spéciale assurent ainsi, avec les autres représentants ordinaires des collectivités territoriales actionnaires au conseil d'administration, les conditions d'un contrôle conjoint de l'ensemble des actionnaires, y compris minoritaires, sur la Société.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner comme délégué de la collectivité territoriale au sein de l'Assemblée Spéciale, Monsieur GODOY Didier, Maire d'Avoine.
- De transmettre à la SPL le nom du délégué de la collectivité territoriale au sein de l'Assemblée Spéciale.

M. GODOY précise que la Commune a déjà 2 sièges dans le Conseil d'Administration occupés par M. LALOUETTE et lui-même.

Approbation à l'unanimité

- **Finances**

- **Convention de mise à disposition de personnel et de matériel en faveur de la Commune de Beaumont-en-Véron**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Il est soumis au Conseil une convention de mise à disposition de personnel et de matériel entre la Commune d'Avoine et la commune de Beaumont en Véron

Cette convention a pour but de définir les modalités de mise à disposition d'une balayeuse de voirie sur le territoire de la commune de Beaumont en Véron.

Le cout de cette mise à disposition sera équivalent au tarif pratiqué par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

- 17,85 € / heure pour les moyens humains
- 18,00 € / heure pour les moyens matériels

Cette convention est conclue pour l'année 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Elle sera reconduite de façon tacite.

Il est précisé que la balayeuse de la Communauté de Communes est régulièrement en panne. La commune de Beaumont en Veron a des rues en commun avec Avoine, de ce fait, il est demandé la mise à disposition de la balayeuse d'Avoine.

Approbation à l'unanimité

- **ADMR – SAMVA Subvention exceptionnelle**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Il est soumis au Conseil une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'ADMR SAMVA afin de contribuer à l'acquisition de kimonos d'entraînement et de matériel de motricité.

Il est proposé de leur verser une subvention de 1.500,00 €.

Il est précisé que cette demande concerne la Résidence « Mon Appart' » pour les jeunes autistes.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

- **Convention de partenariat Api' Beez**

Il est soumis au Conseil Municipal la convention de partenariat avec Api'Beez. Cette convention a pour but de définir les conditions générales de réalisation des plans de travail pour lesquels les parties sont amenées à collaborer.

Cette convention prend effet à compter de la date de signature des deux parties jusqu'au 31 décembre 2026.

En contrepartie des engagements pris par Api'Beez dans le cadre de la réalisation du plan de travail, la Mairie s'engage à lui verser les sommes prévisionnelles suivantes :

Janvier 2024	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Juillet 2024	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Janvier 2025	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Juillet 2025	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Janvier 2026	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Juillet 2026	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T

Mme POUPARD demande en quoi consiste un entretien de ruche ?

Un entretien repose sur la récolte du miel, sa mise en pot, la vérification de l'état sanitaire de la ruche et enfin la pose de piège pour les prédateurs.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

- **Approbation APD - Restructuration de La Poste**

Il est soumis au Conseil le dossier d'Avant-Projet Définitif dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 856.000,00 € H.T.

M. CHARRIER souhaiterait savoir si La Poste d'Avoine va fermer car ce sont les propos tenus par la postière auprès des clients.

M. LALOUETTE explique que cela fait 3 ans que la Commune se bat pour élargir les horaires d'ouverture et conserver une poste de plein exercice. Toutefois, c'est actuellement en net recul étant donné que la Poste n'est ouverte que 20 heures par semaine.

Il a donc été décidé de créer une agence postale communale. Pendant les travaux du bâtiment de La Poste, à compter du 01/02/2024, les bureaux se tiendront dans le fond de l'Espace Culturel avec une entrée Rue des écoles et les mêmes horaires.

Dès l'ouverture du nouveau bâtiment, il y aura un travail avec IES pour permettre des horaires d'ouverture plus large.

Après les travaux réalisés, un don de mobilier et une subvention de 1180 € mensuels seront versés par La Poste.

Approbation à l'unanimité

○ **Approbation APD – Façades PEREN-POIRIER**

Il est soumis au Conseil le dossier d'Avant-Projet Détaillé relatif à la réhabilitation des façades des entreprises PEREN et POIRIER dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 57.000,00 € H.T.

M. GODOY précise qu'à l'origine il s'agissait de commerces. Ce bâtiment étant peu visible des passants, il est plus adapté à du tertiaire.

Approbation à l'unanimité

• **Culture et Evènementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

○ **Saison Culturelle 2023/2024 – Contrat**

Il est présenté au Conseil Municipal le contrat suivant :

- Avenant au contrat de cession ASSOCIATION DIONYSIAC TOUR pour la prestation de « KARPATT » prévue le 20/01/2024 à 20h30 pour un montant de 3.956,25 € TTC.

Approbation à l'unanimité

○ **Festival Avoine Zone Groove 2024**

▪ **Tarification**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2024, il convient d'approuver les tarifs pour les différents concerts du festival qui se dérouleront les 28, 29 et 30 juin 2024 (Grille tarifaire ci-dessous).

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de rembourser :

- les billets
- les passeports (au prorata)

en cas d'annulation de spectacles, de changement d'horaires d'au moins 2h30 ou d'arrêt du spectacle à moins de la moitié de sa durée.

**TARIFICATION**  
**FESTIVAL AVOINE ZONE GROOVE 2024**

<b>Scène Principale (plein air) Vendredi, samedi Et dimanche</b>	<b>Vendredi / Samedi / Dimanche</b>
Plein tarif prévente (jusqu'au 27 juin 2024 à 17h29 inclus)	35 Euros
Plein tarif (du 27 juin 2023 à 17h30 au 30 juin 2024)	40 Euros
Tarif avec réduction promotionnelle de 5 € (coupon, code promo, ...) sur Plein Tarif prévente	30 Euros
Tarif avec réduction promotionnelle de 5 € (coupon, code promo...) sur Plein Tarif (du 27 juin 2024 à 17h30 au 30 juin 2024)	35 Euros
Tarif comité d'entreprise	30 Euros
Tarif réduit (étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiaires de l'A.A.H (allocation adulte handicapé) ou d'une carte CMI « invalidité », intermittents du spectacle sur présentation de justificatif)	22 Euros
Tarif enfant (enfant âgé de 3 à 11 ans à la date du concert sur présentation de justificatif)	5 Euros
Tarif agents actifs et retraités de la Mairie d'Avoine, agents actifs de la CCCVL et CIAS (dans la limite de 2 places par agent et par concert)	22 Euros
Tarif adhérent de l'Amicale du Personnel de la CCCVL (sur présentation de la carte adhérent, dans la limite de 2 places par adhérent et par concert). Offre non cumulable avec les autres avantages octroyés.	30 Euros
<b>Passeport promotionnel</b> (valable pendant 1 mois suivant la date d'ouverture de la billetterie et dans la limite des 900 premiers passeports) 3 jours	50 Euros
<b>Passeport promotionnel CE</b> (valable pendant 1 mois suivant la date d'ouverture de la billetterie et dans la limite de 100 passeports (uniquement à destination des CE) 3 jours	50 Euros
<b>Passeport 3 jours</b> Plein tarif	65 Euros
Tarif réduit	48 Euros

Approbation à l'unanimité

### ▪ Point de vente billetterie

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2024, il est proposé au Conseil de mandater par l'intermédiaire d'ordres d'édition de billetterie informatique, permettant ainsi la vente des billets relatifs aux différents spectacles :

- La société TICKETNET
- La société France BILLET

Ces ventes s'effectueront moyennant une commission de 2,00 euros à 2,50 € selon la valeur du billet et ce, à la charge de l'acheteur.

Approbation à l'unanimité

### ▪ Packs Partenaires

Des packs partenaires ont été créés en 2019 pour le festival Avoine Zone Groove, Il est proposé au Conseil de faire évoluer nos offres packs partenaires détaillées ci-dessous.

#### Formules de base :

- Pack Véron** pour un prix unitaire de **200 euros** : réservé uniquement aux artisans et commerçants du Véron comprenant 2 places de concert avec accès au cocktail debout, logo sur panneau partenaires, et invitation aux soirées de lancement et d'inauguration.
- Janis JOPLIN** pour un prix unitaire de **600 euros** comprenant :
  - 4 places de concert avec accès au cocktail debout
  - Parking privatif
  - Logo sur le site internet et panneau partenaires
  - Invitation aux soirées de lancement, d'inauguration et de remerciements
- BB KING** pour un prix unitaire de **1800 euros** comprenant :
  - 8 places de concert buffet compris (200 euros par place supplémentaire)
  - Parking privatif
  - Logo sur le site internet et panneau partenaires
  - Invitation aux soirées de lancement, d'inauguration et de remerciements
  - Adhésion au club partenaires
- Django Reinhardt** espaces privés comprenant un espace clos couvert aménagé, parking privatif et adhésion au club partenaires :
  - Espace pour 50 personnes debout pour un prix unitaire de **1500 euros par soirée**
  - Espace pour 100 à 150 personnes debout pour un prix unitaire de **2500 euros par soirée**

#### Options (sauf pack Véron) :

- Place de concert au tarif CE (hors passeport promotionnel) pour un prix de **30 euros**
- Place de concert avec accès au Cocktail debout pour un prix unitaire de **150 euros**
- Affichage d'une banderole sur site pour un prix unitaire de **600 euros**
- Adhésion au club partenaires pour un prix unitaire de **900 euros**
- Visibilité sur programme (pour un montant partenariat supérieur à 6000 euros)
- Visibilité sur abribus (pour un montant partenariat supérieur à 8000 euros.).

Il est précisé qu'avec cette nouvelle formule, les packs seront plus facilement adaptables aux besoins des partenaires.

Approbation à l'unanimité

○ **Convention La Générale des Mômes 2024 - Subvention**

Il est soumis au Conseil la convention annuelle émanant de la Générale des Mômes, représentée par son Président, Monsieur Jérôme MARTIN, qui a pour but de définir les objectifs généraux et le programme d'actions en direction du jeune public.  
Cette convention est conclue pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil de verser à la Générale des Mômes une subvention pour :

- ➔ Le fonctionnement annuel :
  - ✓ Acompte de 19 000 euros au 1er avril 2024
  - ✓ Solde de 4 000 euros sur présentation d'un bilan de l'année (1<sup>er</sup> trimestre 2025)
- ➔ Festival « Confluences »
  - ✓ Acompte de 9 800 euros au 15 septembre 2024
  - ✓ Solde de 3 000 euros sur présentation du bilan du festival Confluences

Approbation à l'unanimité

● **Questions Diverses**

M. GODOY informe le Conseil de la nécessité de renouveler la commission de contrôle des élections.  
A compter du 01/01/2024, les nouveaux membres seront :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Jean-Loïc WERKMEISTER	M. Christophe MARTIN
Mme Chantal POUPARD	Mme Isabelle MAUGUIN
Mme Véronique DEPAIX	Mme Alisson LOIRAT
M. PATRICE CHARRIER	M. PATRICK SORAIS
M. Yohann GRENIER	Mme Séverine MAZELLA

M. GODOY informe le Conseil que le terrain du festival sera occupé le dernier week-end d'avril par le festival « rétromob » avec des concerts gratuits. (environ 400 participants)

M. CHARRIER souhaiterait connaître le bilan du festival Avoine Zone Groove 2023.

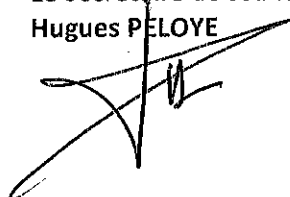
Mme HENRY rappelle au Conseil que la distribution des colis de Noël aura lieu les 18 et 19 décembre 2023 au Club du 3<sup>ème</sup> âge « Le Temps de vivre ». La préparation des colis aura lieu le 15 décembre 2023.

Mme POUPARD demande si les piétons peuvent emprunter la piste cyclable.

M. LALOUETTE lui confirme que c'est autorisé puisqu'il s'agit d'une voie verte (piétons et vélos).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
Hugues PELOYE



Le Maire,  
Didier GODOY

